

# **“DROGUES ET NUISANCES”**

*Etude du phénomène des nuisances associées aux drogues, de son contrôle et de ses effets à partir de différents angles d’approche*

## **SYNTHÈSE**



TOM DECORTE, Instituut voor Sociaal Drugsonderzoek (ISD) (UGent)  
BRICE DE RUYVER, Institute for International Research on Criminal Policy (IRCP) (UGent)  
PAUL PONSAERS, Onderzoeksgroep ‘Sociale Veiligheidsanalyse’ (SVA) (UGent)  
MARJAN BODEIN, Institute for International Research on Criminal Policy (IRCP) (UGent)  
ANNE-CATHERINE LACROIX, Unité de sociologie et d’anthropologie, laboratoire d’anthropologie prospective (UCL)  
STEVEN LAUWERS, Onderzoeksgroep ‘Sociale Veiligheidsanalyse’ (UGent)  
PASCAL TUTELEERS, Instituut voor Sociaal Drugsonderzoek (UGent)

Avec coopération de:

FREYA VANDER LAENEN, Institute for International Research on Criminal Policy (IRCP) (UGent)  
TOM PIETERS, Institute for International Research on Criminal Policy (IRCP) (UGent)  
WIM VAEREWYCK, Onderzoeksgroep ‘Sociale Veiligheidsanalyse’ (SVA) (UGent)

## INTRODUCTION ET CONSIDÉRATIONS MÉTHODOLOGIQUES

La recherche “ *Drogues et nuisances. Etude du phénomène des nuisances associées aux drogues, de son contrôle et de ses effets à partir de différents angles d’approche* ” veut dresser un état des lieux du phénomène des nuisances liées aux drogues ainsi qu’en étudier les effets et la maîtrise sous plusieurs angles. Les effets que le phénomène a sur l’entourage, la perspective des toxicomanes mêmes et la manière dont la gestion des nuisances prend forme dans la pratique constituent l’objet de la recherche.

Pour se faire une idée du phénomène des nuisances (de sa complexité et de ses effets), la recherche a eu recours à une **méthodologie diversifiée**. Dans cette optique, la recherche a été divisée en trois volets qui ont été menés chacun par une équipe de recherche différente.

**L’interrogatoire de la population** – sous la direction du Prof. Dr Paul Ponsaers (UGent - SVA) et réalisé par Steven Lauwers (UGent - SVA) – vise à *se faire une idée de la perception des nuisances liées aux drogues qu’ont les habitants de onze zones de recherche interrogées*. Pour interroger la population, une méthode de recherche quantitative est indiquée, afin de *maximaliser* la représentativité de l’interrogatoire. A cet effet, on a utilisé un *questionnaire semi-structuré* qui a été soumis à 3713 répondants. L’interrogatoire téléphonique a été préféré à l’interrogatoire face-to-face.

**L’interrogatoire des figures clés** – sous la direction du Prof. Dr Brice De Ruyver (UGent - IRCP) et réalisé par Marjan Bodein (UGent - IRCP) – vise la *compréhension de la perception des figures clés* du thème ‘drogues & nuisances’. Pour un tel interrogatoire, la *recherche qualitative* est la méthode de recherche la plus indiquée. Il s’agit d’une approche qui vise à élargir la vision et la compréhension des interprétations des acteurs concernant le thème de la recherche. Comme nous voulions respecter au mieux le monde de signification des figures clés des *six lieux étudiés* tout en élaborant l’interview d’une manière logique et comparable, nous avons opté pour une *interview semi-structurée sur la base d’un manuel d’interview*.

**L’interrogatoire des toxicomanes** – sous la direction du Prof. Dr Tom Decorte (UGent - ISD) et réalisée par Pascal Tutteleers (UGent - ISD) et Anne-Catherine Lacroix (UCL) – vise à se faire une idée de la perception des nuisances liées aux drogues par les toxicomanes. La méthodologie utilisée comprend une *ethnographie ‘open focus’* dans les villes d’*Antwerpen et de Charleroi* dans le cadre de laquelle on a utilisé des *observations participatives* et des *entretiens informels*. Nous n’avons pas recherché la ‘représentativité’ et ni des conclusions relatives à la prévalence ou à l’importance du phénomène des nuisances ‘liées aux drogues’ mais plutôt la nature du phénomène sur la base des connaissances acquises de l’auto-compréhension des toxicomanes.

**Six lieux de recherche** sont concernés par l’étude: **trois grandes villes**, à savoir *Bruxelles, Antwerpen et Charleroi*, **deux arrondissements judiciaires**: *Mons et Brugge* avec une *attention spécifique respectivement pour les villes de Mons et Oostende* et **une région transfrontalière**: *l’Euregio Meuse-Rhin*.

Tant le volet de la recherche auprès de la population que celui auprès des figures clés sont répartis géographiquement entre les six lieux étudiés. **L’interrogatoire de la population** dans les grandes villes a été différencié en fonction des différents types de quartiers, afin de maximaliser la portée géographique de l’interrogatoire. Il s’agissait pour Antwerpen des quartiers autour de la ‘De Coninckplein’ et de ‘Het Dokske’. A Charleroi, le quartier de ‘la

ville basse' et le quartier central de 'Marcinelle' ont été sélectionnés. Pour Bruxelles, il s'agissait des quartiers à problème de Schaerbeek, Molenbeek et Saint-Gilles ainsi qu'un quartier de contrôle à Evere.

L'**interrogatoire des figures clés** est en premier lieu axé sur les six lieux étudiés en tant que tels et en deuxième lieu sur les quartiers sélectionnés pour l'interrogatoire de la population. La **recherche ethnographique** auprès des toxicomanes a lieu dans deux quartiers délimités d'Antwerpen (le quartier autour de la De Coninckplein) et de Charleroi ('la ville basse').

## RÉSULTATS DE LA RECHERCHE

### 1. DÉFINITION DE NOTIONS: RELATION ENTRE NUISANCES ET NUISANCES LIÉES AUX DROGUES

Aucun des trois volets de la recherche ne fournit au lecteur de définition claire du phénomène de nuisances (liées aux drogues). Ce n'est toutefois ni un oubli ni une lacune. Ce sont simplement les résultats de la recherche qui ne nous permettent pas de formuler une telle définition. Bien que cela semble à première vue problématique en ce qui concerne la définition de la notion dans le cadre de nouveaux instruments législatifs – comme la Nouvelle loi communale (NLC) – le manque de clarté de ce concept n'est pas nécessairement négatif. Le caractère relativement vague de la notion assure en effet la flexibilité essentielle à une différenciation suffisante sur la base du contexte local spécifique.

Les nuisances (liées aux drogues) comprennent une multitude de comportements et situations qui sont perçues comme désagréables, indésirables, pénibles, gênantes ou menaçantes par un individu. La perception des nuisances liées aux drogues varie selon les populations interrogées, à savoir les toxicomanes, les habitants et les figures clés et ne diffère pas des autres phénomènes de nuisances. 'Les' toxicomanes ne sont pas les seuls responsables de certains phénomènes de nuisance dans les quartiers étudiés.

L'**interrogatoire de la population** prévoyait un double interrogatoire, concernant les nuisances *au sens général* d'une part, et concernant les nuisances liées aux drogues au sens spécifique d'autre part. Dans l'*interrogatoire général sur les nuisances*, seulement 12% des habitants interviewés des différents échantillons font une association entre les drogues et les nuisances, tandis que seulement 4% de ces nuisances sont spontanément associées aux toxicomanes. La plupart des répondants *attribuent le phénomène de nuisances de manière dominante à d'autres groupes sociaux*. Des chiffres nettement supérieurs sont enregistrés dans l'*interrogatoire spécifique sur les nuisances liées aux drogues*. En effet, 14% de tous les répondants des différents échantillons indiquent au moins subir régulièrement des nuisances d'un ou de plusieurs phénomènes liés aux drogues. Il est remarquable que là où on rapporte beaucoup de phénomènes de nuisances problématiques, on enregistre également un score élevé en ce qui concerne les phénomènes spécifiques de nuisances liées aux drogues et inversement. Apparemment, la perception des deux phénomènes varie de manière fortement liée et – dans l'imaginaire des habitants – le phénomène spécifique des nuisances liées aux drogues (plutôt implicite) fait partie du phénomène global (plus explicite) des nuisances.

La **recherche ethnographique** nous apprend que selon les groupes interrogés, *cela n'a pas de sens de parler de 'nuisances liées aux drogues' sans parler d'abord de 'nuisances'* et sans faire une analyse approfondie du contexte urbain dans lequel ces 'problèmes' se produisent. Tant les toxicomanes que les non consommateurs ne voient pas le 'problème des nuisances'

en noir et blanc. Ils pensent que, si l'on faisait abstraction du groupe des toxicomanes dans les quartiers, on serait encore confronté à d'autres 'problèmes structurels plus larges' sur le terrain même, tels que les conséquences de la politique d'asile menée, de la politique urbanistique menée dans les quartiers défavorisés, de la politique d'intégration à l'égard des groupes résiduels, de la politique policière, de la politique de logement social, de la politique à l'égard des espaces publics, etc.

Les **figures clés** (acteurs de l'aide sociale, de la sécurité et acteurs politiques) considèrent que *le groupe qui provoque les nuisances n'est pas homogène* mais qu'il est composé de *différents sous-groupes*, selon leur problématique. *Les nuisances et les nuisances liées aux drogues* (dans l'ordre décroissant) *sont principalement attribuées* aux allochtones, aux jeunes, aux illégaux et aux personnes en situation précaire (chômeurs, groupe marginalisé, groupe résiduel ou quart-monde, ...) et aux personnes ayant un problème d'alcool. La mention spontanée des toxicomanes comme étant le principal groupe qui provoque des nuisances est très limitée. Les toxicomanes qui sont à l'origine d'un comportement provoquant des nuisances sont considérés comme un élément d'une problématique plus large de concentration de groupes socialement marginalisés dans les grandes villes.

Nous n'avons pas trouvé de **définition spécifique** du(des) terme(s) nuisances (liées aux drogues) dans la **littérature scientifique nationale et internationale**. La plupart des distinctions utilisées dans la littérature scientifique sont les distinctions entre les **nuisances criminelles, d'ordre public et audiovisuelles**, sur la base du critère de l'objectivation, et les distinctions entre **nuisances objectives et subjectives**.

Quarante phénomènes de nuisances, liées ou non aux drogues, ont été soumis aux **habitants**. *Il n'a pas été possible d'attribuer une place* à certains phénomènes *dans le triptyque* (nuisances criminelles, d'ordre public et audiovisuelles), étant donné que les différentes formes de nuisances ne s'excluent pas mutuellement. Les nuisances provoquées, par exemple, par du tapage nocturne ou des bagarres peuvent être classées tant parmi les nuisances audiovisuelles que parmi les nuisances d'ordre public. *La distinction entre les nuisances objectives et subjectives a toutefois été utilisée*, pour regrouper dans des catégories claires les différents phénomènes susceptibles de provoquer des nuisances.

Dès le début du travail sur le terrain, la **recherche ethnographique** a été confrontée au fait que les répondants, tant à Antwerpen qu'à Charleroi, ne pouvaient souvent pas définir les notions de nuisances et de nuisances liées aux drogues et répondaient de manière divergente aux questions directes relatives à la définition des notions. Nous avons décidé de *ne pas nous laisser guider par les divisions précitées*, mais de classer et de structurer tous les témoignages et expériences faisant partie de la 'discussion sur les nuisances' pour arriver à une large définition du phénomène.

En général, les **figures clés** ne considèrent pas la notion de *nuisances criminelles comme des nuisances liées aux drogues mais comme de la criminalité*. Elles perçoivent les nuisances et la criminalité comme des éléments distincts mais font remarquer que les nuisances liées aux drogues peuvent découler de la criminalité liée aux drogues. D'après les figures clés, les nuisances liées aux drogues sont une *donnée subjective intrinsèque*, qui fait que nous ne pouvons nous rallier à la distinction nuisances criminelles, d'ordre public et audiovisuelles. Les nuisances criminelles doivent être maintenues séparées de sorte à pouvoir maintenir la ligne de séparation entre la criminalité et les nuisances sur le plan de la lutte contre celles-ci.

Les figures clés ont mentionné spontanément les mots *objectif et subjectif* lorsqu'on leur a demandé une définition de la notion de nuisance. Il ressort de la définition des deux termes que la distinction réside principalement dans le caractère criminel ou non du phénomène.

## 2. CONSÉQUENCES DES NOTIONS DE NUISANCES (LIÉES AUX DROGUES) ET DE PERCEPTION DES NUISANCES (LIÉES AUX DROGUES)

Nous avons démontré qu'il n'est **pas pertinent de distinguer les nuisances liées aux drogues des nuisances**. Le fait de coupler explicitement les 'drogues' et les 'nuisances' fait apparaître le risque que les nuisances soient liées unilatéralement aux toxicomanes.

**Cette association peut être qualifiée de faible** dans l'optique des trois volets de la recherche. L'utilisation des termes 'nuisances liées aux drogues' a un effet stigmatisant sur le groupe des toxicomanes dont une partie seulement a un comportement générateur de nuisances.

Cela ressort également de la **résistance des figures clés à l'égard de la notion**. Les toxicomanes sont en première instance considérés comme des victimes et comme un groupe qui mérite une attention particulière en raison de sa consommation en non en raison de son comportement générateur de nuisances.

Les **toxicomanes** se sentent vulnérables et le **volet ethnographique** a montré le **danger de stigmatiser** un groupe déterminé comme générateur de nuisances.

Les **figures clés** préviennent que des projets sont de plus en plus lancés dans le cadre de la lutte contre les nuisances. Les **acteurs du bien-être** ressentent une pression pour s'impliquer dans la lutte contre les nuisances. **L'importance de la notion de qualité de vie** est tout spécialement soulignée par les figures clés. Du côté des **acteurs de la sécurité** la notion de nuisances est vue dans le cadre d'une extension de leurs tâches. Pour eux, cela crée une **confusion** concernant la limite entre les nuisances et la criminalité.

Il ressort de la **recherche ethnographique** que les toxicomanes perçoivent la politique actuelle comme une politique qui vise plus la lutte contre la problématique des nuisances (liées aux drogues) que la problématique des drogues en soi. Elle pense qu'il y a un **risque** que l'**assistance proprement dite** soit **subordonnée à la lutte contre les nuisances**. En d'autres termes, le toxicomane a développé une solide dose de **méfiance institutionnelle**.

Il ressort de la **recherche parmi la population** que plus les habitants perçoivent des nuisances, plus la **méfiance institutionnelle** augmente, plus **fort les sentiments d'insécurité** se développent et plus on court le risque que les électeurs votent pour l'extrême droite. La méfiance institutionnelle observée est fortement liée aux nuisances sociales et aux nuisances criminelles et un peu moins fortement aux nuisances physiques.

Si l'on interroge les **figures clés** sur les conséquences du phénomène, elles citent souvent la prévention des **sentiments d'insécurité** et l'**aliénation de son propre quartier**.

## 3. NATURE ET IMPORTANCE DU PHÉNOMÈNE DES NUISANCES (LIÉES AUX DROGUES)

Ainsi que cela ressort de ce qui précède, nous donnons la préférence à une **large définition de la notion de nuisances (liées aux drogues) avec des accents spécifiques dans chaque volet de la recherche**.

Pour les **habitants** des zones étudiées, la signification sur le plan du contenu des termes nuisances (liées aux drogues) est principalement liée à la *pollution de l'espace public*, en d'autres termes de leur (propre?) *territoire* du quartier.

Les **toxicomanes** eux-mêmes, définissent les ‘nuisances’ comme le fait d’être confronté quotidiennement avec de *la méfiance, un manque de respect et d’amitié*. Pour eux, les nuisances ont essentiellement une *signification sociale*, et non matérielle. Les nuisances sont pour eux la difficulté de faire confiance en raison du manque de respect dont font preuve certains consommateurs dans leurs relations avec autrui. S’exposer à autrui comporte des risques parce que cela peut attirer les ‘problèmes’ et contourner la réalité quotidienne revient à se protéger des autres. Le volet ethnographique de la recherche montre que les nuisances sont un problème d’utilisation des espaces publics et de relations sociales dans leur cadre, et que le fil rouge de tous ces témoignages est un sentiment d’impuissance.

Du côté des **acteurs du bien-être** qui font partie des figures clés interrogées, beaucoup de comportements dérangeants sont décrits comme *inhérents à la consommation*. Mentir, manipuler et voler font partie de la réalité dans le secteur du bien-être et sont perçus comme faisant partie du syndrome du junkie. Les agressions entre eux, à l’égard d’autrui et du matériel se produisent mais ne sont perçues comme des nuisances que *si elles dépassent un certain niveau*. La *tolérance* pour des comportements qui sont facilement considérés comme des nuisances dans la société est plus importante chez les acteurs qui visent à accroître le bien-être des toxicomanes. Les *acteurs de la sécurité* font une distinction stricte entre les comportements criminels et le comportement source de nuisances. Les figures clés indiquent que l’on ne peut parler de nuisance que si c’est couplé à un sentiment *d’impuissance et d’impossibilité de contrôler*.

Nous représentons les nuisances mentionnées par les **toxicomanes**, les **figures clés** et la **population** sur la base de **trois dimensions**, à savoir le **contexte urbain**, la **relation substance et nuisance** et les **facteurs individuels des ‘auteurs des nuisances’**. Dans chaque dimension peuvent être entreprises des **actions différenciées, en rapport avec la problématique et l’acteur responsable**.

### 3.1 Contexte urbain et nuisances (liées aux drogues)

*Le fait de problématiser le contexte urbain lors de la perception des nuisances ou de citer certains phénomènes de nuisances visibles sur les terrains spécifiques de la recherche se retrouve dans chacun des différents volets de la recherche.*

L’**interrogatoire des habitants et des figures clés** met en évidence la *différence de perception des nuisances et du niveau de nuisance entre les zones urbaines et les régions frontalières*.

Les nuisances liées aux drogues dans la région transfrontalière occupent une place dominante (les toxicomanes ne s’y arrêtent généralement pas). Comparativement aux autres lieux étudiés où les **figures clés** mentionnent des problèmes spécifiques de nuisances liées aux drogues (avec une distinction dans la nature et la gradation selon le lieu), il semble que ce soit nettement moins le cas dans la région frontalière. Lorsque l’on parle de la région frontalière, il faut garder à l’esprit que seul le côté belge de la frontière a été étudié.

Lors de l’**interrogatoire des habitants**, nous avons constaté de *grandes différences en ce qui concerne l’importance du phénomène des nuisances et des nuisances liées aux drogues entre les zones urbaines problématiques d’une part et les zones régionales moins problématiques d’autre part*. On ne peut toutefois pas dire que le seuil général et spécifique de nuisances (liées aux drogues) est simplement déterminé par le caractère urbain ou non des zones

étudiées. Nous avons ainsi trouvé des environnements urbains où ce seuil de nuisances ressemblait fort à celui des régions étudiées, en ce qui concerne l'importance. Inversement, nous avons trouvé des zones problématiques dans des environnements urbains. Nous ne pouvons *pas parler de phénomènes de nuisances 'urbains' typiques*, étant donné que ce sont les mêmes types de phénomènes qui entraînent le plus ou le moins de nuisances dérangeantes dans les quartiers urbains que dans les régions. L'exemple le plus frappant d'une zone urbaine de nuisances problématiques était assurément la De Coninckplein anversoise, où les habitants percevaient énormément de nuisances (liées aux drogues ou non).

C'est justement dans ces deux quartiers, la 'De Coninckplein' et la 'ville basse' que **s'est déroulée la recherche ethnographique**. Les toxicomanes se rendent dans ces deux quartiers, qui sont l'un des rares endroits de la ville où on peut (encore) se rencontrer. Ces quartiers ont acquis une fonction centrale pour eux. Par ailleurs, ces quartiers sont caractérisés par de nombreux passants, qui utilisent ces quartiers de manière 'fugace'.

Cette constatation est importante dans l'optique de **l'enquête auprès des habitants**. Si l'enquête téléphonique s'adressait nécessairement aux habitants des quartiers, une grande partie des personnes qui fréquentent ces quartiers est restée hors du champ de l'enquête. C'est la différence avec le **volet ethnographique de la recherche** qui ne se limitait pas aux toxicomanes, mais impliquait également les utilisateurs des quartiers dans l'étude. Le rôle des quartiers étudiés comme *lieu de rencontre important pour les toxicomanes*, fait qu'il n'y a plus que là que l'on se sent compris. On essaie d'y 'survivre' et on opte en première instance pour se positionner de manière stratégique, de sorte que des valeurs comme l'amitié, le respect et la confiance deviennent moins importantes que la stratégie de survie. Les quartiers étudiés sont donc devenus le seul 'réseau' où l'on peut encore trouver des partenaires et on a de plus en plus l'impression que c'est devenu *chacun pour soi*.

### 3.2 Relation substances et nuisances (liées aux drogues)

Nous n'avons pas constaté de *lien évident entre l'importance des nuisances et la consommation ouverte de drogues illégales*. La *consommation d'alcool et de médicaments légaux* et la *présence 'd'alcooliques' a toutefois régulièrement été mise en rapport avec certaines formes de nuisances*. Lors des **observations participatives à Antwerpen et Charleroi**, nous n'avons jamais été confrontés à des personnes qui inhalaient ou s'injectaient ouvertement des drogues illégales au contraire de personnes qui consommaient ouvertement des médicaments et de l'alcool. La consommation exagérée de ces substances facilite les discussions bruyantes en rue ce qui n'était généralement pas perçu comme menaçant ou source de nuisance par les non-toxicomanes. Dans les quartiers étudiés, ces derniers soulignaient, en ne pensant qu'à l'aspect pharmacologique, qu'il 'fallait éliminer 'les' drogues illégales du quartier' ce qui diabolisait la substance et dépersonnalisait 'le' toxicomane.

Les **figures clés** indiquent que les nuisances qui vont de pair avec la consommation de drogues illégales *ne diffèrent pas fondamentalement* des nuisances qui vont de pair avec les autres substances légales. *Il est souvent indiqué qu'une combinaison de médicaments et d'alcool provoque un problème de nuisances plus important*.

La plupart des répondants de **l'interrogatoire** général des **habitants** et des **figures clés** attribuent *principalement le phénomène des nuisances à d'autres groupes sociaux dont les personnes ayant un problème d'alcool*.

### 3.3 Nuisances (liées aux drogues) et facteurs individuels

Il semble enfin exister un lien entre la perception des nuisances (liées aux drogues) les caractéristiques individuelles. Il ressort de l'**enquête parmi les habitants** que les *antécédents sociodémographiques, tels que le niveau de formation et l'âge, n'ont pas d'influence sur la perception des nuisances*. Sur la base des données recueillies, il apparaît que *c'était toutefois le cas pour d'autres caractéristiques individuelles* (sentiment d'insécurité, sentiment de méfiance institutionnelle à l'égard de la police et de l'administration communale ainsi que comportement électoral).

Il est frappant que les **figures clés** (tant les acteurs de la sécurité, du bien-être que les acteurs politiques) n'englobent pas seulement dans les nuisances liées aux drogues le comportement dérangeant à l'égard d'autrui mais aussi les nuisances pour la personne du toxicomane lui-même, dans le cadre desquelles l'attention va surtout aux *conséquences pour la santé* du consommateur.

La **recherche ethnographique** nous apprend que les toxicomanes contactés vivent dans une situation précaire dans laquelle chacun pour soi essaie de s'en sortir le mieux possible. La plupart d'entre eux ne sont pas motivés à mettre en place des projets personnels en raison de l'insécurité qui entoure leur avenir, de la dévalorisation dont ils font l'objet et du contrôle permanent exercé sur leur style de vie. Les toxicomanes indiquent que leur style de vie va de pair avec la situation illégale des drogues et que des progrès dans ce domaine leur permettraient de mener une vie plus digne et moins marginalisée.

## 4. ATTITUDES À L'ÉGARD DU PHÉNOMÈNE DES NUISANCES (LIÉES AUX DROGUES)

### 4.1 Nuisances (liées aux drogues) par concentration?

**Au travers des trois volets**, le *thème de l'appropriation de l'espace public et de la concentration de groupes résiduels* (dont les toxicomanes) dans un quartier déterminé revient en relation avec la perception des nuisances. C'est également le facteur qui est important pour la politique afin de prendre ou non des mesures ou de mener une politique. La discussion relative à l'application d'une politique de concentration ou d'une politique de dispersion est apparue plusieurs fois.

Sur la base de l'**interrogatoire des habitants**, nous avons constaté que l'importance du phénomène des nuisances (liées aux drogues) dépend fortement de la mesure dans laquelle, selon la perception des répondants, les toxicomanes sont présents dans les rues du quartier d'habitation. L'aspect '*visibilité*' de ces groupes détermine indéniablement la perception des habitants du quartier.

Les **figures clés** soulignent une autre conséquence de la concentration de certains groupes, dont les toxicomanes, à savoir que ces quartiers sont rapidement considérés comme des *ghettos* et que les habitants du quartier vont se sentir *étrangers* à leur propre quartier.

Les **toxicomanes** au contraire trouvent que, tout comme les autres citoyens, ils ont le *droit de se déplacer librement et de se rencontrer où ils veulent*. La politique (policrière), pensons au 'quadrillage' à Charleroi, fait que leur liberté de mouvement est limitée et qu'ils sont pratiquement obligés de se rencontrer dans un espace public réduit, jusqu'à ce qu'ils soient à

nouveau chassés vers un autre endroit. La politique menée à l'égard de ces espaces publics a pour conséquence que les toxicomanes retombent de plus en plus dans 'leur monde' ce qui fait que l'accès à 'l'autre monde' leur est de plus en plus fermé. La politique à l'égard de ces espaces incite les habitants à prendre des mesures pour ne pas leur être confrontés.

Les **figures clés** soulignent le rôle d'*initiatives d'aide aux toxicomanes 'réussies'* lors de l'apparition de *concentrations de toxicomanes* et de la *perception des nuisances* par les habitants du quartier *qui en découle*. Des *projets d'accueil réussis causent des nuisances*. Si les toxicomanes y séjournent plus longtemps, ils constituent des débouchés idéaux pour les dealers. L'approvisionnement est selon toute vraisemblance source de nuisances. Si tout se concentre, les nuisances peuvent atteindre un tel niveau que la *qualité de vie* est menacée. La lutte contre ces nuisances par toute sorte de mesures répressives fait que le groupe cible va éviter les lieux et chercher un autre endroit.

#### 4.2 Le phénomène des nuisances (liées aux drogues) comme point de départ au dialogue et à la concertation?

Il ressort des constatations du volet de la recherche effectuée auprès des **figures clés** que la vision sous-jacente des différents acteurs des différents groupes thématiques, de travail et d'orientation sur les (nuisances liées aux) drogues diffère fortement. Nous avons pu constater qu'un groupe de travail spécifique sur le thème des nuisances (liées aux drogues) avait déjà été créé dans différents lieux étudiés. Du point de vue politique, il est jugé souhaitable que les différents acteurs et figures clés des groupes thématiques, de travail et d'orientation sur le thème des nuisances (liées aux drogues), notamment les travailleurs de quartier et les agents de quartier, collaborent. Nous constatons toutefois que cette coopération imposée est mise en péril par toute sorte de tensions sur la base de leur cadre de référence sous-jacent et de leur mission. D'un côté, il y a un consensus chez les différents acteurs sur l'objectif final auquel chaque partenaire peut apporter sa contribution, notamment aboutir à un *quartier viable* où les nuisances sont maîtrisables. D'un autre côté, on souligne l'importance de la diversité entre les différents acteurs sur le plan de la mission, des objectifs et de la vision et du maintien de leur individualité, surtout en ce qui concerne le thème 'nuisances (liées aux drogues)' qui fait encore l'objet de pas mal de résistance.

Si l'on *tient compte des deux approches*, il est important d'*arriver à une concertation sur la base de la diversité*. Nous considérons la *concertation* comme un *processus dynamique pour mettre en place un dialogue dans les quartiers*. *L'hétérogénéité et le respect de l'individualité de chacun* sont les *points de départ essentiels à la mise en place de la concertation*.

Les **toxicomanes** ont le sentiment qu'ils ne *sont jamais impliqués* dans la politique à leur égard et que c'est devenu 'chacun pour soi', ce qui explique leur attention pour les solutions au niveau interpersonnel. Il a également été démontré que les 'nuisances' peuvent être réciproques mais on n'est néanmoins *pas enclin à s'adresser aux habitants du quartier*. L'illégalité du milieu des drogues et la stigmatisation négative du 'toxicomane' qui va de pair y jouent un rôle important. Les toxicomanes adoptent une attitude prudente et réservée à l'égard de l'idée d'une reconnaissance en tant que toxicomane et à l'égard de la mise en évidence de solutions structurelles. Le véritable défi consiste donc également à créer une dynamique dans ces quartiers pour rétablir le *dialogue* avec les toxicomanes.

Parmi tous les **habitants** qui indiquent qu'il leur arrive de percevoir des nuisances suite à des phénomènes liés aux drogues, seule une *petite minorité s'adresse aux 'fauteurs de nuisances' à propos de leur comportement*. On ne sait *pas toujours qui provoque les nuisances*. Les

habitants du quartier se sentent *impuissants* à s'adresser directement aux personnes qui causent les problèmes et sont d'avis que la *solution doit venir de 'plus haut'*.

Tant les **entretiens avec les acteurs politiques qu'avec les acteurs de la sécurité et du bien-être** lançaient un *appel à plus de responsabilité* pour les personnes directement concernées. Nous constatons ainsi que certaines initiatives (notamment la spuitenpatrouille (ndt patrouille des seringues), le projet de peer support, le projet peer Boule de Neige, les initiatives des habitants, ...) qui ont été prises dans différents lieux étudiés représentent une importante valeur ajoutée. En effet, le 'groupe à risques' n'y est pas seulement impliqué mais il a également réellement son mot à dire.

#### 4.3 Une politique intégrée avec tous les acteurs: une tâche pour tous?

Les **habitants du quartier** évaluent la politique relative aux nuisances sur la base de la visibilité de la police en rue. Il ressort de l'interrogatoire des habitants que l'on considère que *la police n'est pas la seule à jouer un rôle*. 60% des répondants qui voient de temps en temps des toxicomanes dans leur quartier pensent que la police mais aussi d'autres institutions jouent un rôle dans la réduction des nuisances liées aux drogues, tels que le *travail de quartier* et *l'assistance aux toxicomanes*. Il est toutefois remarquable que les personnes qui déposent plainte pour des nuisances liées aux drogues, n'étaient pas tellement insatisfaites de la réaction de la police à leurs plaintes. Ces personnes sont plutôt insatisfaites de l'intervention de la police à l'égard des nuisances liées aux drogues en général.

L'**étude ethnographique** démontre qu'une politique en matière de nuisances ne peut se réduire à une politique policière et que l'on se rend compte qu'une telle politique unilatérale ne s'attaque pas aux 'véritables problèmes' d'un contexte urbain. Pour les **toxicomanes**, la politique (criminelle) concernant les drogues est plutôt une source d'incompréhension, voire de colère. La politique de traque menée par la police à l'égard de certains lieux publics et la politique de fermeture menée à l'égard des cafés où des toxicomanes se trouvent souvent, ont fait que les deux quartiers étudiés (la De Coninckplein et La Ville Basse) sont devenus les seuls lieux pour se rencontrer, favorisé ou non par la décision d'y établir des initiatives de quartier d'aide aux toxicomanes ou des initiatives de quartier accessibles. La police de Charleroi est plus présente dans le quartier étudié qu'à la De Coninckplein, mais tant à Antwerpen qu'à Charleroi les toxicomanes se sentent vulnérables en raison de leur passé judiciaire. Suite au fait que l'on ne peut plus se rabattre que sur ces quartiers et puisque la police s'y concentre, on n'a plus de chances de se faire prendre en raison de situations conflictuelles, liées ou non à la consommation de drogues. Ils craignent que leur passé judiciaire soit ravivé ce qui peut résulter en des conditions de probation supplémentaires ou en l'exécution immédiate d'une peine avec sursis ou suspension.

Les **figures clés** considèrent la gestion du phénomène des nuisances comme une *mission commune de l'assistance, du politique, de la police et de la justice, dans le cadre de laquelle les toxicomanes et les habitants doivent avoir leur mot à dire*. Sur le terrain, les figures clés semblent être déjà familiarisées avec cette idée dans tous les endroits. Le développement concret de cette idée semble toutefois souvent absent, sur tout lorsqu'il s'agit de la participation des toxicomanes mêmes.

## 5. RECOMMANDATIONS POLITIQUES

Les nuisances sont un phénomène dont on peut difficilement faire abstraction dans son ensemble et avec lequel la société doit apprendre à vivre en partie. Les nuisances ne pourront jamais être totalement évitées et on ne pourra pas lutter efficacement contre elles dans tous les cas. L'important est de *chercher à maîtriser le phénomène des nuisances* et de *rétablir la qualité de vie dans un quartier*. La maîtrise est un terme important en ce qui concerne la politique relative aux nuisances. Les trois volets de la recherche ont en effet montré que la perception des nuisances et un sentiment d'impuissance et d'impossibilité de contrôler sont fortement liés. Tout comme il semble que la perception des nuisances va de pair avec la tolérance et le sens civique.

### 5.1 Une politique globale relative aux nuisances

Une politique relative aux nuisances digne de ce nom a pour objectif général l'amélioration de la qualité de la vie au niveau du quartier. Cela ne peut être réalisé que via une action intégrée menée dans tous les domaines politiques au niveau local. Un premier domaine concerne *l'aménagement du territoire et la rénovation urbaine* où l'accent doit être placé sur l'accessibilité à tous de l'espace public. Ensuite, il faut s'attacher à *éviter les concentrations d'illégalité et de marginalisation*, en d'autres termes éviter la formation de ghettos. Un troisième aspect d'une action intégrée concerne la *protection de l'environnement* qui peut notamment être utilisée pour lutter contre des formes très visibles de nuisances, tels que les décharges clandestines et les nuisances sonores. Une manifestation claire des nuisances concerne la spéculation, la dégradation et la taudisation; de tels phénomènes rendent nécessaire que le *logement* se voit également attribuer un rôle dans la politique intégrée, en tant que quatrième domaine. Le *bien-être* est également un domaine qui ne peut être perdu de vue dans l'ensemble de mesures relatives à la lutte contre les nuisances. Une politique de bien-être bien conçue est une condition essentielle d'une politique relative aux nuisances à part entière et nécessite une palette d'équipements. Une politique efficace suppose par contre *l'instrumentaire nécessaire pour permettre aux autorités d'avoir des réactions adaptées*. Dans ce cadre, nous pouvons faire référence aux récentes évolutions en matière de droit administratif armé et de sanctions administratives communales (art. 135 NLC). La pierre angulaire de cette politique relative aux nuisances est le *pilier répressif* (cf. législation sur les drogues).

Cette politique relative aux nuisances a deux volets: une politique intégrée et différenciée d'une part et l'utilisation de l'espace public d'autre part.

### 5.2 Une politique intégrée et différenciée

Tout le monde plaide depuis des années pour une approche intégrale et différenciée des problèmes. Ce n'est pas différent pour la lutte contre le phénomène des nuisances. Pour minimaliser les nuisances, on plaide non seulement pour une **approche intégrale** mais aussi **différenciée**.

L'**approche intégrale** des nuisances (liées aux drogues) n'est possible que si certaines conditions sont remplies, notamment la reconnaissance par toutes les parties concernées qu'il y a nuisances (cf. la résistance à l'égard de la notion) et la disposition à utiliser ce terme dans les organes de concertation et de coopération. Il ne peut y avoir d'approche intégrale locale que si d'une part tous les acteurs de la sécurité, du bien-être et les acteurs politiques collaborent depuis leur propre cadre de références pour rendre ces nuisances maîtrisables.

D'autre part, les habitants et le groupe à risques qui est désigné comme fauteur de nuisances ne doivent pas seulement être entendus, mais aussi avoir droit au chapitre. L'**approche différenciée** signifie que différentes mesures doivent être prises selon le groupe cible ou sous-groupe à atteindre et les mesures doivent être prises au niveau local. Si l'on constate que le groupe de fauteurs de nuisances n'existe pas comme entité homogène, il va de soi que plusieurs approches sont souhaitables *à l'égard des différents groupes*. Ce qui fonctionne pour une catégorie, peut s'avérer totalement contre productif pour une autre catégorie.

#### 5.2.1 Une politique différenciée

Le cœur de l'aspect différencié est de plus constitué par une politique qui est menée au niveau **local**. Il y a donc lieu de mener une "politique sur mesure" et de réaliser une analyse approfondie du contexte local exact dans lequel ces 'problèmes' se produisent. Les conditions annexes de cette politique doivent toutefois être réalisées par le **niveau supralocal**; il s'agit ici de l'appui financier et du contrôle correspondant, et du large cadre législatif qui laisse la place à un apport local. Un important point d'attention lors du développement de projets de lutte contre les nuisances est le **souci de la continuité**. Il semble que plusieurs initiatives et projets aient déjà été lancés dans les lieux étudiés. Dans ce cadre, il est important de mettre en place un processus pour assurer la continuité des projets, ce qui n'est pas toujours possible en raison des statuts divers et souvent temporaires des acteurs. La cohérence des mesures et la collaboration entre la commune, l'assistance aux toxicomanes et la police et la justice font partie du cœur de la politique relative aux nuisances. Dans un certain nombre de cas, la *collaboration est liée à des personnes et des projets* et se désagrège donc parfois rapidement.

La responsabilité de la politique en matière de nuisances doit être coordonnée au niveau local; cela nécessite la création d'un **mandat** spécifique sur la base duquel les différentes initiatives relatives aux nuisances peuvent être harmonisées. Ce mandat doit comporter des compétences effectives et être orienté **horizontalement** au travers des différents domaines de compétence. Un tel mandat ne peut être réalisé qu'au moyen d'une **délégation de compétence** par le bourgmestre et les échevins des domaines politiques précités. Cette délégation doit par ailleurs être couplée à une **justification** à l'égard des personnes qui cèdent ces compétences.

#### 5.2.2 Une politique intégrée

L'aspect intégré de la politique relative aux nuisances est constitué par le dialogue et la concertation. Etant donné que la notion doit être définie sur le plan local selon les besoins et souhaits de **toutes** les personnes concernées sur le plan local (donc pas seulement les toxicomanes ou autres 'groupes résiduels'), il faut accorder de l'attention au rétablissement du **dialogue**. On crée ainsi une plus grande implication lors de la réalisation ultérieure de la politique choisie. Par ailleurs, tout le monde doit être impliqué pour éviter que les solutions choisies soient considérées comme un nouveau problème; l'approche proposée doit en d'autres termes être **portée** par tous les partenaires. De plus, on évite ainsi que certains partenaires doivent investir dans des zones/domaines où d'autres ont déjà réalisé d'importants efforts.

Dans ce dialogue, les habitants et les groupes à risque ne pourront être mis plus face à leurs responsabilités que s'ils se rendent compte qu'ils peuvent concrétiser des mesures réalistes avec les responsabilités qui leur sont attribuées. On ne crée pas des **habitants et utilisateurs du quartier concernés et responsables** sur la base de l'une ou l'autre morale de la citoyenneté mais au départ de formes de participation et réseaux concrets dans lesquels les personnes peuvent assumer elles-mêmes leur responsabilité (cela notamment en augmentant

l'autonomie grâce à laquelle les personnes peuvent se considérer comme “résolvant” activement des problèmes; la qualité de vie d'un quartier est une matière qui doit être traitée en ‘co-propriété’). L'implication part de l'**équivalence** des différents partenaires dans la problématique... Elle se développe au départ du sentiment de (pouvoir) exercer un contrôle réel sur les propres conditions de vie.

Si l'on veut rétablir le dialogue, et si l'on veut laisser la parole aux toxicomanes, il faudra également tenir compte de la constatation que le toxicomane se sent très vulnérable en raison de son passé judiciaire, mais qu'il ne voit pas d'alternative pour s'intégrer dans ‘d'autres mondes’. La stigmatisation du toxicomane et l'illégalité du monde des drogues font que l'on est très prudent et réservé pour défendre ses droits.

Cette collaboration relative au phénomène des nuisances implique que l'on fasse l'**inventaire des acteurs** qui jouent un rôle en ce qui concerne le phénomène pour préciser ensuite la **spécificité** de chaque acteur pour pouvoir ainsi mettre en place des accords de coopération. Nous pouvons constater que des étapes positives ont déjà été entreprises en ce sens sur le terrain. La constatation que la *notion de ‘nuisance’* suscite de l'*opposition* chez un nombre non négligeable d'acteurs, a des implications sur la concertation entre les différents acteurs et sur la politique. Une explication des **différences d'opinion terminologiques** est indispensable lors du lancement de la concertation sur les nuisances. Outre l'inventaire de tous les partenaires possibles, les **différents rôles** doivent à notre avis **être précisés**: *que peut faire/laisser faire chaque partenaire dans ce domaine, et que peut-on attendre des autres.*

### 5.3 Utilisation de l'espace public

Un aspect important de la lutte contre les nuisances consiste à garder l'espace public accessible à tous. Une condition de base pour atteindre cet objectif est que la définition de cet espace public et des fonctions qui y sont rattachées peut reposer sur une base sociale correcte. Pour cela, nous revenons à la nécessité de rétablir le dialogue entre toutes les personnes concernées.

L'accessibilité de l'espace public peut dans une grande mesure être compliqué par le problème de concentration. Ce problème de concentration revêt deux dimensions dans ce contexte. La première concerne la concentration d'illégalité et de marginalité. La deuxième dimension concerne une forme plus spécifique de concentration d'initiatives d'aide aux toxicomanes. Ainsi que les constatations l'ont montré, *la concentration* de comportements sources de nuisances, de groupes causant des nuisances et de projets d'aide réussis *dépend fortement de la perception des nuisances*. En outre, la concentration d'initiatives d'aide fait que le ‘statut problématique’ d'un quartier est confirmé.

Un aspect important de la lutte contre les nuisances est la **recherche d'un équilibre** entre la ‘**concentration**’ de tels projets d'une part et leur ‘**dispersion**’ d'autre part. En cas de dispersion, les nuisances sont moins importantes, mais elles risquent de se déplacer vers un autre lieu (effet du lit à eau). La dispersion des projets ou des initiatives d'aide aux toxicomanes peut être réalisée par la création d'établissements satellites dans différents quartiers (à problèmes) pour réduire le risque de nuisances.